

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### 1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR05M9OP001
Intitulé	PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER
Version	2015.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Key information on the implementation of the operational programme for the year concerned, including on financial instruments, with relation to the financial and indicator data.

Traduction de l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'emploi des jeunes, l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) vise à financer des actions ciblées sur les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en études). Elle doit concourir à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, selon la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013. Il s'agit de proposer à ces jeunes un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.

En France, **13 régions (anciens périmètres) et 3 départements** sont éligibles : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte et les départements de Seine Saint-Denis, Haute-Garonne et Bouches du Rhône.

Conformément au choix de la France de décentraliser la gestion des fonds européens, les crédits et la mise en œuvre de l'IEJ en France sont partagés entre l'Etat et les Conseils régionaux (Conseils régionaux : 94.2M€ ; PO national de l'Etat : 216 M€). L'ensemble des dotations dans les DOM, Etat et conseils régionaux, s'élève à 140 M€.

Cette architecture a constitué un **élément structurant de la réponse des autorités françaises en matière de mise en œuvre de l'IEJ**. En effet, la multiplicité des autorités de gestion a induit la définition de lignes de partage, validées en fin d'année 2014 entre le représentant de l'Etat et du Conseil régional dans les 12 régions concernées par deux programmes opérationnels couvrant de l'IEJ, les conseils régionaux ayant en général la charge des actions de formation.

Le programme opérationnel national français auquel ce rapport de mise en œuvre est spécifiquement consacré couvre tous les territoires éligibles en France et s'est fixé **une cible de 300 000 jeunes participants à l'horizon 2023**. Conformément aux obligations réglementaires, la dotation IEJ (**215,9 M€**) est abondée par des crédits FSE (**217.9 M€**, la différence correspond aux crédits d'assistance technique) permettant ainsi de **mobiliser au total 434 M€ au profit des jeunes NEET**, dont 164 M€ au niveau central et 270 M€ au niveau déconcentré (crédits IEJ + FSE).

Le programme opérationnel national est articulé autour de trois objectifs :

- **le repérage des jeunes NEET, et notamment des jeunes décrocheurs de l'éducation nationale, et leur orientation vers un dispositif d'accompagnement adapté**. L'objectif est d'assurer une prise en charge précoce et adaptée des jeunes NEET ;

- **l'accompagnement suivi et personnalisé**. Il a notamment pour but de faire un bilan de compétence et de fournir l'appui nécessaire à la recherche d'une solution, tel que

prévue par la garantie européenne pour la jeunesse ;

- **la facilitation de l'insertion professionnelle** : il s'agit de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences via une (ou plusieurs) expérience professionnelle, ou l'acquisition d'une qualification.

### **Une enveloppe très largement programmée fin 2015 malgré un calendrier resserré de mise en œuvre**

L'IEJ s'inscrit dans une logique d'action rapide, avec pour ambition de cibler un volume important de jeunes NEET dans un temps court. La France a choisi de s'inscrire dans ce calendrier resserré avec notamment une validation rapide des PO qui a demandé une mobilisation forte des services de l'Etat centraux et déconcentrés, comme des Conseils régionaux.

La France s'est également fixée un objectif national de programmer les fonds avant le 31/12/15. S'agissant du PO national IEJ, cet objectif est presque atteint avec un niveau de programmation des fonds à hauteur de 371,6 M€ (IEJ + FSE), soit 86% des enveloppes allouées. A fin 2015, ce sont 339 opérations qui sont programmées, dont 2 d'assistance technique (cf détail des actions en partie 5 de ce rapport).

La part la plus importante du PO national est consacrée à **des actions d'accompagnement renforcé** (70% des opérations), en grande partie portées par les missions locales (Garantie Jeunes et dispositifs d'accompagnement financés par les Direccte). Cette volonté de renforcer qualitativement les actions dédiées aux jeunes NEET a été facilitée par la logique de financement d'« **ETP dédiés** » qui favorise l'intensification de la relation conseiller - jeune, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles. Cette logique de fléchage de l'IEJ sur des actions d'accompagnement renforcé est **positive puisque les résultats des travaux d'évaluation existants** montrent en effet une plus-value de ces dispositifs sur les parcours des jeunes et leurs sorties vers l'emploi.

Arrivent en seconde position **les dépenses de formation** et d'accès à la qualification, notamment au titre des emplois d'avenir portés par la DGEFP, du Service Militaire Adapté (SMA) et L'Agence d'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM), notamment. La part de l'enveloppes consacrée à des **actions de repérage** des jeunes NEET est quant à elle plus faible (13 M€) ; il s'agit essentiellement d'actions dans le champ de l'Education nationale

Même si l'objectif principal était de programmer rapidement, ce qui a conduit à privilégier des opérateurs déjà présents sur le FSE, le PO national a su également **faire émerger de nouveaux projets et de nouveaux opérateurs**, en particulier sur le volet déconcentré.

### **Des réalisations en phase avec les objectifs et de premiers résultats encourageants**

En termes de réalisations, avec 123 000 jeunes NEET enregistrés à fin 2015, la dynamique de participation au programme est en phase avec la cible à fin 2018

(300 000). Pour une large part, il s'agit de jeunes pas ou peu qualifiés et globalement, leurs caractéristiques sont en cohérence avec les publics cibles visés par le programme et les dispositifs identifiés au sein des critères d'éligibilité.

En termes de résultats, le constat est également favorable à ce stade puisqu'un jeune sur deux est en emploi ou en formation à la sortie immédiate, avec une dynamique d'insertion positive, le taux d'emploi à 6 mois atteignant 50% (cf partie 3.1. du rapport). En outre, ces emplois semblent globalement plutôt correspondre aux standards de qualité. Cette vision positive devra être confirmée par les résultats ultérieurs et, surtout, par l'évaluation contrefactuelle d'impact en 2018.

Non validé

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	<p>123 017 participants sont enregistrés dans Ma démarche FSE sur des opérations programmées, signe d'une montée en charge très satisfaisante (26 643 pour 2014, 95 391 pour 2015), ce qui rend tout à fait possible l'atteinte de la cible fin 2018. Il s'agit très majoritairement de chômeurs (85 % contre seulement 15 % d'inactifs) et les hommes sont légèrement sur-représentés (54%). Plus du quart des chômeurs sont de longue durée (28,6 %) et 45,9 % des participants ont un niveau d'étude inférieur au deuxième cycle du secondaire. En outre, plus du quart des jeunes NEET (26,1 %) vivent dans des ménages où personne n'est en emploi et plus de la moitié de ces derniers ont par ailleurs des enfants à charge. 20,9 % des participants sont d'origine étrangère.</p> <p>Les résultats obtenus sont encourageants avec 53% des participants suivant un enseignement ou une formation ou ayant obtenu un emploi ou une qualification immédiatement à la sortie des opérations, dont 37,8% exerçant un emploi et 6,8 % suivant une formation. Par ailleurs, 56% des participants ont reçu une offre d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage à la fin de l'opération.</p> <p>Six mois après la sortie, sur les résultats d'enquête, 46,1 % des participants sont en emploi, 13% sont en formation ou stage et 26,6 % des participants défavorisés sont en emploi. Le niveau de diplôme a un rôle déterminant sur ces résultats. La qualité de l'emploi obtenu est très bonne, 80% de ces emplois réunissant au moins 2 critères sur les 4 suivants : salaire au moins égal au SMIC mensuel, contrat de travail durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois), travail à temps complet et l'adéquation entre la qualification des postes occupés et le niveau du participant.</p>
2	Assistance technique	

Non validé

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE)

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Numéro	234 000,00			24 426,00	13 148,00	11 278,00	10,44%			12 460,00	10 663,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Numéro	104 500,00			25 877,00	13 554,00	12 323,00	24,76%			12 901,00	11 676,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre		Numéro	72 500,00			24 160,00	12 632,00	11 528,00	33,32%			11 905,00	10 842,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation													
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Numéro	63 900,00			6 475,00	3 613,00	2 862,00	10,13%			3 425,00	2 744,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Numéro	28 500,00			6 394,00	3 440,00	2 954,00	22,44%			3 312,00	2 845,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Numéro	19 800,00			5 795,00	3 164,00	2 631,00	29,27%			2 994,00	2 515,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Numéro	44 000,00			6 346,00	3 968,00	2 378,00	14,42%			3 441,00	2 129,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Numéro	17 500,00			5 145,00	3 233,00	1 912,00	29,40%			2 761,00	1 662,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Numéro	15 500,00			5 175,00	3 270,00	1 905,00	33,39%			2 673,00	1 576,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Numéro	7 000,00			3 347,00	1 802,00	1 545,00	47,81%			1 802,00	1 545,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Numéro	30 000,00			12 871,00	7 030,00	5 841,00	42,90%			7 030,00	5 841,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		Numéro	225,00			170,00	77,00	93,00	75,56%			77,00	93,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						1 806,00	1 159,00	647,00				973,00	581,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						3 522,00	2 168,00	1 354,00				1 764,00	1 101,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						2 671,00	1 728,00	943,00				1 600,00	880,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						20 851,00	10 877,00	9 974,00				10 116,00	9 312,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						23 833,00	12 775,00	11 058,00				12 024,00	10 484,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						12 871,00	7 030,00	5 841,00				7 030,00	5 841,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation													
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation													
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						7 422,00	4 006,00	3 416,00				4 006,00	3 416,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		688,00	615,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		653,00	647,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		727,00	686,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		188,00	118,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		128,00	109,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		170,00	116,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		527,00	249,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		472,00	250,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		597,00	329,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2014	
			Hommes	Femmes
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation			
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation			
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation			
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		186,00	66,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		404,00	253,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		128,00	63,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		761,00	662,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		751,00	574,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation			
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2014	
			Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			

Non validé

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					104 275,00	55 200,00	49 075,00				81 148,00	42 758,00	38 390,00
CO02	chômeurs de longue durée					29 803,00	16 163,00	13 640,00				25 106,00	13 522,00	11 584,00
CO03	personnes inactives					18 742,00	11 173,00	7 569,00				15 115,00	8 735,00	6 380,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					18 742,00	11 173,00	7 569,00				15 115,00	8 735,00	6 380,00
CO06	moins de 25 ans					114 194,00	61 987,00	52 207,00				90 051,00	48 413,00	41 638,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					55 460,00	33 534,00	21 926,00				44 217,00	26 374,00	17 843,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					39 516,00	19 620,00	19 896,00				30 654,00	14 966,00	15 688,00
CO11	titulaires d'un diplôme de					27 058,00	12 588,00	14 470,00				20 520,00	9 602,00	10 918,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)													
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					32 218,00	16 773,00	15 445,00				27 097,00	14 006,00	13 091,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					18 236,00	9 463,00	8 773,00				15 646,00	8 047,00	7 599,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					13 469,00	6 930,00	6 539,00				12 221,00	6 298,00	5 923,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					25 738,00	13 799,00	11 939,00				20 589,00	11 036,00	9 553,00
CO16	participants handicapés					2 367,00	1 419,00	948,00				1 972,00	1 175,00	797,00
CO17	autres personnes défavorisées					20 747,00	10 123,00	10 624,00				16 338,00	7 790,00	8 548,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					4 095,00	2 427,00	1 668,00				3 629,00	2 121,00	1 508,00
CO19	personnes venant de zones rurales					25 471,00	13 911,00	11 560,00				19 058,00	10 345,00	8 713,00
	Total général des participants					124 783,00						97 735,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Hommes	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		23 127,00	12 442,00	10 685,00
CO02	chômeurs de longue durée		4 697,00	2 641,00	2 056,00

CO03	personnes inactives		3 627,00	2 438,00	1 189,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		3 627,00	2 438,00	1 189,00
CO06	moins de 25 ans		24 143,00	13 574,00	10 569,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		11 243,00	7 160,00	4 083,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		8 862,00	4 654,00	4 208,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		6 538,00	2 986,00	3 552,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		5 121,00	2 767,00	2 354,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		2 590,00	1 416,00	1 174,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		1 248,00	632,00	616,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		5 149,00	2 763,00	2 386,00
CO16	participants handicapés		395,00	244,00	151,00
CO17	autres personnes défavorisées		4 409,00	2 333,00	2 076,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		466,00	306,00	160,00
CO19	personnes venant de zones rurales		6 413,00	3 566,00	2 847,00
	Total général des participants		27 048,00		

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		Nombre	300 000,00			123 017,00	66 373,00	56 644,00	41,01%			96 263,00	51 493,00	44 770,00
IR 2	Nombre de participants de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		Nombre	0,00			8 823,00	4 386,00	4 437,00				6 212,00	3 080,00	3 132,00
IR 3	Nombre de participant des moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		Nombre	0,00			114 194,00	61 987,00	52 207,00				90 051,00	48 413,00	41 638,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
IR 1	Nombre de participants qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		26 754,00	14 880,00	11 874,00
IR 2	Nombre de participants de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études,		2 611,00	1 306,00	1 305,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
	ni en emploi				
IR 3	Nombre de participant des moins de 25 ans qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi		24 143,00	13 574,00	10 569,00

Non validé

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
-----------------	--------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée												
CO02	chômeurs de longue durée												
CO03	personnes inactives												
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation												
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants												
CO06	moins de 25 ans												
CO07	plus de 54 ans												
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation												

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)												
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)												
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)												
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi												
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge												
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge												
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)												
CO16	participants handicapés												
CO17	autres personnes défavorisées												
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement												
CO19	personnes venant de zones rurales												
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales												
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi												
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional												

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	ou local												
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien												
	Total général des participants												

Non validé

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
-----------------	--------------------------

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2014		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT	Nombre d'études d'impact		Nombre	2,00											

Non validé

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
Objectif spécifique	1 - Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national spécifique à l'IEJ et appuyer sa mise en œuvre

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT 1	Nombre d'études d'impact				2,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT 1	Nombre d'études d'impact					0,00			

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
Objectif spécifique	2 - Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE et l'inscription de l'initiative pour l'emploi des jeunes dans la garantie européenne pour la jeunesse, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques, les initiatives exemplaires et novatrices et les résultats,

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT 2	Nombre de séminaires de communication				3,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						Qualitative
			Cumulé			Total annuel			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT 2	Nombre de séminaires de communication					1,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

Non validé

3.3. Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Non validé

### 3.4. Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
-----------------	-------	---------------------	----------------	-------------------	-----------------------	--	---	---	--	--	-----------------------------------

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations retenues pour un soutien	Coût public éligible des opérations retenues pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues

Non validé

Table 8: The use made of cross-financing

1	2	3	4	5	6
<b>Use of cross-financing</b>	<b>Priority axis</b>	<b>The amount of EU support envisaged to be used for cross financing based on selected operations (EUR)</b>	<b>Share of the total EU financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)</b>	<b>Eligible expenditure used under cross financing declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)</b>	<b>Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)</b>

Non valid

Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)

1	2	3	4	5
<b>Priority axis</b>	<b>The amount of support envisaged to be used for operations implemented outside the programme area based on selected operations (EUR)</b>	<b>Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)</b>	<b>Eligible expenditure incurred in operations implemented outside the programme area declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)</b>	<b>Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)</b>

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

Non validé

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation de l'IEJ avant le 31 décembre 2015 est une obligation réglementaire qui s'applique à chacune des autorités de gestion responsables de la mise en œuvre d'un programme opérationnel. Les treize autorités de gestion françaises concernées par la mise en œuvre de l'IEJ en France ont donc eu la même obligation de conduire une évaluation d'impact sur ce seul champ.

Toutefois, l'ensemble des acteurs (Etat, régions, Commission européenne) et de nombreux facteurs (notamment le calendrier de mise en œuvre des opérations et la taille relativement réduite des enveloppes IEJ) ont plaidé très tôt pour une étude globale de l'évaluation de l'impact de l'IEJ en France. Une telle approche avait en outre pour avantage de s'inscrire dans la volonté partagée de mutualiser et d'articuler les travaux d'évaluation entre les différentes autorités de gestion.

La DGEFP autorité de coordination du FSE en France, a donc pris la responsabilité de conduire et financer une telle étude globale mutualisée. Les 12 conseils régionaux concernés par l'IEJ ont été associés, à son pilotage. Cette étude répond à plusieurs objectifs et vise à couvrir plusieurs enjeux :

- tout d'abord, respect de l'obligation réglementaire, dans un contexte contraint par le manque de données et le démarrage de la programmation ;
- comprendre la logique d'intervention de l'IEJ en France et analyser finement sa mise en œuvre, dans ses dimensions transversales (situation des NEET, institutions du marché du travail) et spécifiques (nature des opérations conduites sur chaque territoire) ;
- préparer l'étude d'impact IEJ de 2018, tant sur le fond que d'un point de vue méthodologique, notamment s'agissant des questions évaluatives permettant de juger de l'efficacité et de l'efficience de ces crédits et de la faisabilité à mener des évaluations d'impact contrefactuelles ;
- partager les bonnes pratiques en matière de pilotage d'évaluation d'impact pour toutes les autorités de gestion confrontées pour la première fois à ce type de travaux. En effet, la nouvelle programmation met particulièrement l'accent sur ces travaux, notamment sur les évaluations d'impact contrefactuelles auxquelles la DG EMPLOI est particulièrement attentive. Or, aucune étude de ce type n'a été conduite en France sur la programmation 2007-2013 du FSE (comme 15 autres Etats membres). Cette expérience doit également pouvoir être utile aux autorités de gestion non concernées par l'IEJ et servir d'appui aux évaluations d'impact que les autorités de gestion auront à conduire

sur d'autres fonds ;

- enfin, fournir des arguments pour défendre la position de la France qui s'est mobilisé pour la prolongation de l'IEJ au-delà de 2015 avec des moyens supplémentaires.

L'étude a fait l'objet d'un marché public avec rédaction d'un cahier des charges auquel 4 cabinets de consultants ont finalement candidaté. L'étude attribuée aux cabinets Capgemini et ASDO études a débuté en septembre 2015 et a été décomposée en 3 phases successives ;

### **Phase 1 – Phase de préparation**

Recherches et analyse documentaires et préparation du travail de terrain et d'analyse.

### **Phase 2 – Travail de terrain et analyse**

Plus d'une centaine d'entretiens sur le terrain suivis d'une analyse des données recueillies, 30 au niveau national et de 5 à 10 dans les 12 régions couvertes par le PO national et un PO FEDER-FSE. Ces entretiens ont été conduits d'**octobre à mi-décembre et ont permis de consulter environ 140 entités** : 74 opérateurs bénéficiaires ; 23 directions ou services de Conseils régionaux ; 26 directions ou services de DIRECCTE ; 16 directions ou services de l'Etat et 2 services de la Commission Européenne.

### **Phase 3 -Travail de rédaction et de finalisation des livrables**

Suite au travail précédent, il a été procédé à la rédaction des livrables suivants :

- un rapport national de synthèse décrivant la mise en œuvre de l'IEJ en France répondant aux questions évaluatives retenues par le comité de pilotage et proposant des recommandations; pour plus d'informations sur ces résultats, il vous est proposé de consulter ce rapport ou sa synthèse ; certains résultats sont toutefois évoqués au point 2.1 du présent rapport de mise en œuvre ;
- un rapport d'évaluation couvrant le périmètre du PO national IEJ ;
- douze rapports d'évaluation régionaux et leur synthèse couvrant le périmètre des PO régionaux concernés ;
- une note méthodologique sur les enjeux et conditions d'une évaluation d'impact contrefactuelle IEJ en 2018. Au-delà des données, il s'agira aussi de proposer des éléments d'analyse sur les questionnements, publics et dispositifs pouvant (ou devant) être incorporés dans l'évaluation d'impact contrefactuelle (groupes témoins (participants, régions), problématiques et questions évaluatives...). Cette note a pour objet de préparer de façon optimale l'évaluation d'impact fixée règlementairement en 2018 et qui reposera sur des données plus fournies que l'étude pour 2015.

Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni 3 fois (à chaque phase) et était composé de l'Association des régions de France (ARF), de représentants des douze conseils régionaux autorité de gestion du programme IEJ ainsi que de représentants

d'administrations de l'Etat : Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de la direction générale des outre-mer (DGOM), expliciter DJEPVA..

Par ailleurs, deux séminaires techniques d'échange, d'analyse et de réflexion ont impliqué les acteurs régionaux (conseils régionaux et Directe concernés par l'IEJ) et les principaux opérateurs. Le premier séminaire (12 octobre 2015, 35 participants) a eu pour objet de partager le cadre d'analyse commun entre tous les acteurs et experts. Le second séminaire (19 janvier 2016, 70 participants) a eu lui pour objet de restituer les analyses et résultats des travaux conduits à l'échelle nationale et aux échelons régionaux, de manière à partager les conclusions de l'étude et les suites à donner à ces travaux, avant la finalisation des livrables et leur validation par le comité de pilotage.

Conformément aux engagements pris par la DGEFP dans son plan d'évaluation, l'étude a également été discutée au Comité de pilotage de l'évaluation du FSE et de l'IEJ, les 9 septembre 2015 et 15 mars 2016. Cette instance, dont la DGEFP s'est dotée pour examiner en amont et en aval tous les travaux d'évaluation conduits sur le PON FSE et le PO IEJ, est composée de représentants des administrations centrales et déconcentrées ainsi que d'experts académiques. Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale de communication et d'évaluation du FSE et de l'IEJ, les résultats de l'étude d'impact ont fait l'objet le 19 mai 2016 d'une communication spécifique organisée par la DGEFP en partenariat avec l'ARF, sous la forme d'un séminaire grand public à Paris réunissant plus de 250 acteurs de l'IEJ dont de nombreux porteurs de projet.

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Le PO national IEJ est géré à deux niveaux :

- par la DGEFP pour des projets nationaux (volet central) ;
- par les Direccte, pour les projets territoriaux (volet déconcentré).

### Les grands dispositifs du volet central

**L'enveloppe IEJ-FSE de 154 millions d'euros sur ce volet est concentrée sur 4 principales opérations** : la **Garantie Jeunes** mise en œuvre par les missions locales (97M€ de FSE et IEJ programmés à fin 2015), l'**Accompagnement Intensif Jeunes de Pôle Emploi** (23 M€), la **formation des Emplois d'Avenir** via des conventions passées avec les OPCA (29 M€), et l'accompagnement renforcé destiné aux jeunes diplômés mis en place par l'**APEC** (3 M€).

Sur la cible de 300 000 jeunes NEET du PO national IEJ, **près de 100 000 jeunes visent à être pris en charge par les grands dispositifs nationaux**. Début 2016, un **peu plus de 51 000 jeunes NEET ont effectivement bénéficié de ces actions**. Pour la Garantie Jeunes, la montée en charge se fait surtout à partir de 2015. Elle a été amorcée dès 2014, pour l'AIJ et l'accompagnement APEC. Quant à la formation des Emplois d'Avenir, la mise en œuvre effective a connu davantage de retard.

### ***Pôle Emploi :***

Un accompagnement intensif renforcé selon deux modalités :

- Un accompagnement principalement individualisé de 6 mois prévoyant des contacts et entretiens réguliers et pouvant comprendre des phases collectives pour tout ou partie des participants ;
- Un accompagnement intensif de 3 mois collectif inspiré de la méthodologie des clubs de chercheurs d'emploi, comprenant obligatoirement des entretiens individuels et s'appuyant sur une stratégie collective, solidaire et mutualisée de la recherche d'emploi.

Nombre prévisionnel de jeunes ciblés dans le dispositif : 29 308 ;

Nombre de jeunes entrés en dispositifs et enregistrés dans le SI à fin 2015 : 36 327

### ***APEC :***

Un accompagnement renforcé avec un consultant APEC référent, qui vise:

- Un diagnostic partagé avec le jeune diplômé de son besoin, de sa situation et de ses contraintes, de ses ressources et de ses attentes.
- La définition de l'objectif prioritaire à traiter pendant la prestation et des moyens à mobiliser pour l'atteindre.
- Une co-validation avec le jeune diplômé du contenu de la prestation et du mode de relation eu égard à sa disponibilité et au temps nécessaire à la bonne réalisation de son accompagnement.
- La co-construction avec le jeune diplômé d'un plan d'actions.

Nombre prévisionnel de jeunes ciblés dans le dispositif : 6 910 ;

Nombre de jeunes entrés en dispositifs et enregistrés dans le SI à fin 2015 : 2 958

### ***Formation des jeunes en emploi d'avenir :***

Financement de la formation dans le cadre des emplois d'avenir : proposer une véritable expérience professionnelle et une seconde chance aux jeunes peu ou pas qualifiés en cofinçant les parcours de formations qualifiants ou certifiants des jeunes recrutés dans le secteur marchand.

Prise en charge des formations au 1er septembre 2014 pour des jeunes entrés en emploi d'avenir au 1er janvier 2014.

Nombre prévisionnel de jeunes ciblés dans le dispositif : 9 092 ;

Nombre de jeunes entrés en dispositifs et enregistrés dans le SI à fin 2015 : 861

### ***Garantie jeunes :***

C'est un parcours d'accompagnement intégré vers l'emploi de jeunes NEET souffrant de difficultés sociales. Pendant un an, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement collectif intensif sur plusieurs mois pour le préparer à l'univers de l'entreprise. Une phase assurée par la mission locale dont il dépend ;
- des immersions régulières en entreprise (stages, apprentissage...) pour le confronter aux situations réelles en entreprise ;

- d'une aide financière de 461,72 euros mensuels pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. Une aide dégressive au fur et à mesure qu'il perçoit des revenus de ses activités.

Nombre prévisionnel de jeunes ciblés dans le dispositif : 29 308 ;

Nombre de jeunes entrés en dispositifs et enregistrés dans le SI à fin 2015 : 10 995

### Les grands dispositifs du volet déconcentré

**193 millions d'euros d'IEJ-FSE ont été programmés sur 354 opérations** différentes. Les financements sont **concentrés sur des actions d'accompagnement** (60% de l'enveloppe pour 263 actions d'accompagnement renforcé), dont une part non négligeable sur des actions portées par les missions locales (50 M€). **Le volet « repérage »**, mis en œuvre via les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs ou encore par d'autres porteurs (tels que les collectivités locales ou les associations) est quant à lui moins développé (7% de l'enveloppe pour 24 actions). **Quelques actions de formation** ont également été financées dans le cadre du volet déconcentré, notamment dans le cadre du Service Militaire Adapté (41 M€), des actions portées par l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM, 12 M€), et de quelques actions portées par des OPCA.

**Le nombre d'actions financées dans le cadre de l'IEJ est par ailleurs très variable d'un territoire à l'autre** (atteignant 77 actions pour le Nord-Pas-de-Calais par exemple). Plus encore, ce nombre d'actions n'est pas proportionnel à l'enveloppe IEJ-FSE programmée à ce stade : **les financements ont été plus ou moins « dispersés » selon les territoires**. Dans les régions d'outre-mer notamment (en particulier la Martinique et la Guadeloupe), l'enveloppe IEJ-FSE a été programmée sur un nombre restreint d'actions, alors que sur d'autres territoires (notamment Le Languedoc-Roussillon, la Picardie ou la Haute-Normandie), l'enveloppe IEJ-FSE – moins importante – a été ventilée sur un nombre plus important d'opérations.

Les opérations ont été sélectionnées sur la base d'appels à projets. Dans quasiment toutes les régions, l'appel à projet parcours vers l'autonomie a été mis en œuvre. Les appels à projets ciblés sur le décrochage scolaire et sur l'apprentissage ont été mis en œuvre par un nombre plus réduit de Direccte (respectivement 9 et 4).

## **6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises**

Les difficultés de mise en œuvre évoquées dans le rapport de l'année 2015 (concentration de l'action sur les jeunes NEET, lourdeur du suivi des participants, faiblesse des préfinancements initiaux, besoins de trésorerie des porteurs de projets) ont été largement levées au cours de l'année 2015. L'augmentation du préfinancement à 30% des crédits IEJ adoptée au printemps 2015 a constitué un élément majeur.

Pour autant, de nombreux bénéficiaires demeurent attentifs aux suites, par exemple en termes de simplification, tandis qu'un accompagnement du changement apparaît crucial pour sécuriser tous les porteurs de projets mais aussi la plupart des gestionnaires.

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

--

Non validé

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

## **8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Lorsque l'autorité de gestion a décidé de recourir à des instruments financiers, elle doit envoyer à la Commission un rapport particulier qui couvre les opérations des instruments financiers en annexe du rapport annuel de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le rapport via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
Non valide								

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Montant total des coûts éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Non validé

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

Non validé

## 10.2. Plans d'action communs

Progrès accomplis

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
Non validé													

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

(article 50, paragraphe 4, et article 4, du règlement (UE) n° 1303/2013)

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Assistance technique
-----------------	--------------------------

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

##### 11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

[Empty box]

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

[Empty box]

**11.5. Role of partners in the implementation of the programme**

[Empty box]

Non validé

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

Non validé

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]  
(LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE  
RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Non validé

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Non validé

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET  
DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU  
RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Non validé

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficacité et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Non valide

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non valide